

Compte -rendu**Conseil scientifique - Formation restreinte****Mardi 15 novembre 2022, 15h-17h**

Présents : Nicolas Delalande, Sergei Guriev, Mathias Vicherat, Fabrice Melleray, Guillaume Tusseau, Martin Aranguren, Séverine Dusollier, Florence Faucher, Olivier Borraz, Janie Pelabay, Laura Morales, Eberhard Kienle, Helena Alviar, Sabine Dullin, Emilien Ruiz, Paul-André Rosental, Stefan Pollinger, Mirna Safi, Frédéric Ramel, Nicolas Sauger, Jeanne Lazarus, Pierre François, Martial Foucault, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Olivier Godechot, Sylvain Parisie

Absents ou excusés : Florence Bernault, Didier Demazière, Angela Greulich, Alain Dieckhoff, Xavier Ragot, Francesco Saraceno

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines

Nicolas Delalande accueille les nouveaux élus au Conseil scientifique : Helena Alviar, Martin Aranguren, Stefan Pollinger, Clément De Chaisemartin (excusé ce jour). Les nouveaux élus doctorants seront présents lors de la formation plénière du Conseil scientifique du 24 janvier 2023. Il précise que le siège de représentant des post-doctorants n'a pas été pourvu, faute de candidats. Nicolas Delalande propose ensuite de faire un tour de table pour que chacun et chacune puisse se présenter.

Nicolas Delalande adresse, de la part du Conseil scientifique, tous ses vœux de rétablissement à Dominique Cardon. Celui-ci sera temporairement remplacé par Sylvain Parasie au sein du Conseil scientifique.

Nicolas Delalande rappelle que la séance du Conseil scientifique du mois de janvier 2023 est reportée d'une semaine et présente ses excuses pour ce report, lié à sa mobilisation dans le cadre du cours intensif sur l'environnement qui aura lieu sur le campus de Dijon la semaine du 16 janvier 2023.

Nicolas Delalande indique que seront programmés dans les séances à venir, outre les points liés au recrutement et à la gestion des carrières, des points sur les chaires, la déontologie, les libertés académiques. Il rappelle que toutes les suggestions sont les bienvenues s'agissant de points à mettre à l'ordre du jour.

Nicolas Delalande annonce que, lors du Conseil de l'Institut de ce jour, Dina Waked a été élue présidente à l'unanimité des voix exprimées. Il indique aussi qu'au cours de cette même séance a été élue vice-présidente du Conseil de l'Institut Inès Fontenelle, élue UNEF. Le représentant du syndicat NOVA, Antoine Defruit a quant à lui été élu membre de la commission de déontologie.

Mathias Vicherat indique qu'en accord avec Sergei Guriev et Nicolas Delalande, il souhaite réunir prochainement le Sénat académique, et invite les membres du Conseil scientifique à contribuer à l'élaboration d'un ordre du jour. Celui-ci pourrait permettre de partager, entre autres sujets, la stratégie globale de l'institution et les perspectives pluriannuelles.

Nicolas Delalande précise qu'en termes de calendrier, une réunion du Sénat académique en janvier serait plus réaliste qu'une réunion en décembre. Il indique qu'il discutera avec Sergei Guriev et Mathias Vicherat, puis les membres seront consultés à la fois pour l'ordre du jour et pour définir le moment le plus fédérateur pour la faculté permanente.

1 / Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 18 octobre 2022

Nicolas Delalande indique que ce point est reporté à la prochaine séance.

2 / Présentation de l'observatoire AxPo

Olivier Godechot rappelle tout d'abord que l'observatoire AxPo se fonde sur les réalisations des dix ans de MaxPo, centre de recherche transversal sur les instabilités des sociétés de marchés, notamment les questions financières liées au libéralisme, et portant un objet institutionnel de formation doctorale et de coopération franco-allemande. Olivier Godechot indique que suite à la fin de MaxPo et au fait que la société Max Planck ne finance plus de centres internationaux, il a été essayé de trouver des solutions pour continuer l'activité, avec une nouvelle thématique de recherche, autour des questions de polarisation dans les sociétés de marchés. Un nouveau rôle institutionnel a aussi été défini, avec un programme postdoctoral international ambitieux. Un autre objectif concerne la poursuite des activités passées, notamment s'agissant du rôle de hub et d'hébergement d'un programme de visiting scholars, la coopération avec l'Allemagne, notamment avec le partenaire MPIfG.

Olivier Godechot indique que la nouvelle thématique de recherche vise à faire le pont entre plusieurs phénomènes de polarisation. D'une part, la polarisation socioéconomique, incluant les phénomènes de divergence croissante entre les petites

firmer et les firmes superstars, qui ont un pouvoir accru sur les États. D'autre part, des phénomènes de polarisation du monde du travail, de la structure des salaires et des implications sociétales. Enfin, la polarisation sociopolitique avec la montée du populisme, les conflits en valeur qui se transforment en conflits sur la nature de la réalité, et le rôle de la technologie, qui sert de chambre d'écho pour des communautés homogènes. Olivier Godechot explique que l'objectif est aussi d'animer ce programme de recherche au sein de Sciences Po en suscitant une recherche déjà active sur ce sujet, en finançant, par exemple via un appel à projets, des projets émergents dans ce domaine. Olivier Godechot ajoute que ce programme de recherche fait le pont entre les disciplines, en mettant ensemble la sociologie, la science politique, l'économie, et toutes les autres disciplines — histoire, droit, etc.

Olivier Godechot évoque ensuite le projet de postdoctorats. Il est proposé, sur une période de cinq ans, de recruter cinq postdoctorants de deux ans. L'appel à postdocs serait lancé au cours du mois de novembre, pour une procédure de recrutement durant l'hiver 2023, et un démarrage en septembre 2023. Les postdocs seraient co-hébergés par l'observatoire AxPo et par les centres de recherche de Sciences Po, et bénéficieraient d'un espace d'accueil au sein des bureaux AxPo. Olivier Godechot ajoute qu'un objectif est de promouvoir l'internationalisation des postdocs, à la fois lors des phases de recrutement, mais aussi en incitant les postdocs à effectuer un séjour de recherche de trois mois, notamment chez les partenaires. Olivier Godechot explique qu'un appel va être lancé, avec la définition la plus large possible. Les candidats éligibles seront ceux qui ont défendu un doctorat entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2023 — seront donc acceptés des candidats n'ayant pas encore soutenu, mais sur le point de soutenir leur doctorat. Olivier Godechot ajoute que l'appel est ouvert à l'ensemble des sciences sociales, notamment sociologie, science politique et économie. Les postdocs doivent candidater avec un projet de trois ou quatre pages, un *job market paper*, et soumettre la version existante de leur manuscrit de doctorat ; ils devront démontrer leur capacité d'insertion potentielle dans la communauté de Sciences Po en nommant des mentors potentiels au sein de Sciences Po et en indiquant un centre de Sciences Po au sein duquel ils voudraient être co-hébergés.

Olivier Godechot explique qu'un formulaire a été mis au point pour recueillir les candidatures. Il indique que la procédure de sélection visera à prioriser avant tout l'excellence, ainsi que la compatibilité des candidatures avec les centres de recherche de Sciences Po, ainsi qu'avec le programme de recherche d'AxPo. Olivier Godechot précise que l'accent sera surtout mis sur l'excellence des candidatures. Pour mener cette sélection, il est proposé de mettre en place un comité de sélection, qui n'est pas encore finalisé. Il sera composé du comité de pilotage d'AxPo, c'est-à-dire Olivier Godechot en tant que directeur et Allison Rovny en tant que directrice administrative, Isabelle Méjean du département d'économie, Matthias Thiemann, un membre à déterminer du CSO, et peut-être un membre du CEVIPOF, ainsi que deux membres extérieurs — ont été envisagés Doris Geva du CEU et Martin Höpner du MPIfG. Le comité de sélection interagira avec les centres de recherche, et une liste intermédiaire sera communiquée aux directeurs pour finaliser une short-list de candidats qui seront auditionnés par le comité de sélection.

Olivier Godechot indique ensuite qu'un certain nombre d'activités seront poursuivies. Il explique que dans le programme *visiting scholars*, huit à dix *visiting scholars* par an seront sélectionnés pour des séjours à Sciences Po d'un ou deux mois, avec un petit soutien financier, et une présentation au séminaire AxPo en commun avec un des centres de Sciences Po. Cette sélection se fait en avril de chaque année par le comité de pilotage en coordination avec les centres de recherche de Sciences Po. Olivier Godechot explique ensuite que sera aussi poursuivie la coopération avec le MPIfG, avec des séminaires en commun, et la mise en place de la conférence doctorale annuelle, avec le soutien de Pierre François et de l'école de la recherche. Il s'agira aussi de favoriser les séjours de visites chez le partenaire MPIfG, en faisant un appel à projets pour des chercheurs de Sciences Po qui voudraient obtenir des financements pour aller à Cologne au MPIfG. Enfin, l'objectif d'AxPo est aussi de développer une communauté de jeunes chercheurs, avec un séminaire mensuel. Cette année, ce séminaire est composé des anciens doctorants de la communauté MaxPo, et étendu à d'autres doctorants sur les thématiques de *social and political economy* du CRIS, du CSO, du CEE et du CERI. Olivier Godechot indique que pour les années à venir, quand les premiers postdocs seront arrivés, l'objectif serait de mélanger les doctorants et les postdocs, et élargir le séminaire mensuel aux autres postdocs de Sciences Po.

Olivier Godechot précise qu'AxPo sera coordonné avec un système de gouvernance dont la structure est envisagée pour les cinq prochaines années. Il sera composé d'une direction partagée par Olivier Godechot et Allison Rovny, qui sera à temps partiel sur ce projet, et du comité de pilotage évoqué plus haut. Cette gouvernance jouera un rôle important dans la sélection des postdocs et des *visiting scholars*. Chaque année, une réunion sera en outre organisée, rassemblant les directeurs et directrices des centres de recherche de Sciences Po. Olivier Godechot précise que pour des raisons d'efficacité, il est proposé que tous les directeurs ne soient pas nécessairement là, mais trois ou quatre, les centres les plus proches des activités de l'AxPo — le CRIS, le CSO, le département d'économie par exemple, mais il pourra y avoir une rotation.

Olivier Godechot indique que ceci est possible grâce à la chaire AXA de sociologie économique. Il explique que cette chaire a généré des intérêts pendant dix ans, mais très faibles. Il précise que l'an dernier a été obtenue auprès d'AXA l'idée de pouvoir consommer le capital de la chaire — soit un budget de 200 000 euros par an, sur une période de dix ans. Le budget sera principalement alloué au recrutement des postdocs — à peu près 130 000 euros par an pour les postdocs. 15 000 euros seront alloués pour les *visiting scholars*, 15 000 euros pour la coopération franco-allemande, et le reste pour les missions de recherche et les appels à projets sur les questions de polarisation.

Nicolas Delalande s'interroge sur les disciplines éligibles aux positions de postdocs, essentiellement en science politique, sociologie et économie, mais il est mentionné qu'il pourrait y avoir aussi des disciplines périphériques. Il demande quel message peut être adressé aux candidats potentiels.

Olivier Godechot explique que l'appel sera large, et mentionnera que toutes les disciplines de sciences sociales sont éligibles. Olivier Godechot indique par exemple penser aux géographes, qui travaillent beaucoup sur des questions de polarisation

spatiale, et ajoute que les historiens seront les bienvenus aussi. Il indique, s'agissant des juristes, que ces derniers sont peut-être plus loin des questions de polarisation, mais que la réflexion peut être ouverte. Olivier Godechot indique qu'il a été prévu, si jamais des candidatures intéressantes se présentent et qu'il n'y aurait pas les compétences nécessaires pour les évaluer, que le comité de sélection serait élargi de manière ad hoc pour inclure un expert pouvant évaluer de la manière la plus précise et la plus juste possible une candidature hors des compétences disciplinaires.

Paul-André Rosental indique se joindre aux propos de Nicolas Delalande, soulignant que le terme de polarisation renvoie aussi à l'idée d'une dynamique. Paul-André Rosental explique que dans l'idée d'une dynamique, il y a une notion temporelle. Il indique que le centre d'histoire travaille sur le monde contemporain, et souligne que la manière dont va être rédigé l'appel à candidatures, est très importante. Il s'agit d'une question de construction d'objet : la polarisation peut être mesurée à travers l'étude d'un phénomène très contemporain ou depuis le début du 21^{ème} siècle, ou au contraire considérer que seules quelques décennies sont concernées. Paul-André Rosental insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement de définir une discipline ou un centre, mais que son propos porte sur l'objet, d'autant plus qu'il y a par exemple de la sociologie historique.

Olivier Godechot indique être d'accord avec Paul-André Rosental, et précise être très ouvert à l'histoire. Il ajoute cependant qu'AxPo est un tout petit observatoire, et qu'un comité de pilotage a été constitué avec les gens avec lesquels il y avait déjà une habitude de travail. Olivier Godechot répète que s'il y a de bonnes candidatures, le comité de sélection sera élargi pour intégrer des personnes pouvant les évaluer.

Nicolas Delalande souligne que la note de présentation d'AxPo est très claire, que les procédures et modes de gouvernance sont assez proches de ceux du fonds Latour, ce qu'il estime être une bonne chose. Il demande si la taille du comité de sélection, auquel pourront être ajoutés des membres spécialistes en cas de candidature intéressante, serait équivalente à celle du fonds Latour. Olivier Godechot confirme, indiquant qu'il serait ainsi composé de sept ou huit personnes, plus un ou deux membres en fonction des candidatures hors compétences.

Nicolas Delalande demande si la question du calendrier, évoquée à propos du fonds Latour, a été résolue, en précisant que le PhD doit être soutenu à la date de la prise de fonction.

Olivier Godechot confirme, indiquant que le format est ici compatible aux pratiques nord-américaines, tout en offrant la possibilité aux candidatures qui seront sans doute plus nombreuses en provenance d'Europe.

Nicolas Delalande demande ensuite, la question ayant aussi été évoquée lors du point sur le fonds Latour, quelle est la politique vis-à-vis de candidatures qui viendraient de docteurs de Sciences Po. Olivier Godechot indique qu'il n'a pas été défini de politique, mais ajoute être plutôt pour ne pas les prendre en compte.

Une discussion s'engage pour savoir si l'opportunité pour les docteurs de Sciences Po de candidater à ces postdoctorats devrait ou non figurer dans l'appel Axpo. Plusieurs

membres du Conseil répondent par la négative. Emilien Ruiz explique qu'il est courant cependant que les offres de postdocs indiquent que seules les candidatures extérieures à l'établissement sont examinées. Il cite par exemple l'EHESS, et ajoute que la pratique ne choque personne. Emilien Ruiz indique que si ce n'est pas précisé, de nombreux candidats postuleront, alléchés par le sujet, et seront en réalité rejetés d'office.

Olivier Godechot indique qu'il y a une différence entre les concours publics et les concours privés.

Mirna Safi intervient ensuite et rappelle que cette discussion a déjà eu lieu s'agissant du fonds Latour. Elle indique que le Conseil scientifique a dit à cette occasion qu'il ne serait pas possible d'exclure les doctorants de Sciences Po pour les postdocs, mais uniquement pour les postes d'*assistant professors* (sous réserve des exceptions prévues par le texte sur l'endogamie adopté par le Conseil scientifique en juin 2018). Il faudrait sans doute harmoniser les pratiques pour les deux appels à candidatures.

Nicolas Delalande rappelle que le Conseil n'est pas allé au bout de cette discussion en octobre, mais précise que c'était effectivement implicite dans les termes de la discussion tels qu'ils avaient été arrêtés.

Laura Morales souligne que la discussion avait surtout porté sur les personnes recrutées comme postdocs du fonds Latour et sur la possibilité pour elles de candidater ensuite pour des postes d'*assistant professors*. Il ne s'agissait pas du passage entre un PhD à Sciences Po et un postdoc à Sciences Po, mais la discussion portait sur le passage entre un postdoc à Sciences Po sans doctorat à Sciences Po, et après la candidature à des postes d'*assistant professors*.

Mirna Safi souhaite que les règles soient claires, car le cas de docteurs postulant pour ce type de positions postdoctorales pourrait être fréquent. Mirna Safi précise que pour l'instant, par exemple pour les *assistant professors*, ceci n'est pas écrit sur les fiches de postes. Cependant, quand un docteur de Sciences Po contacte le président ou la présidente, il lui est répondu que ce n'est pas possible.

Nicolas Delalande indique que cela pourrait signifier que les docteurs de Sciences Po auraient non seulement l'impossibilité de postuler sur des postes d'*assistant professors*, mais aussi de postuler sur des postes plus courts de postdocs. Si tel était le cas, il faudrait l'assumer et le dire clairement, y compris au sein de l'École de la recherche.

Thierry Mayer intervient à son tour et souligne que la différence est que les docteurs de Sciences Po sont autorisés, en fonction des disciplines, à candidater sur des postes d'ATER par exemple.

Sabine Dullin mentionne en outre les postes de *teaching fellows*, qui sont des sortes de postdocs avec essentiellement de l'enseignement à faire, et dans lesquels il y a un certain nombre d'anciens doctorants de Sciences Po.

Mirna Safi cite aussi les postdocs ANR, qui sont parfois finalement des postdocs Sciences Po.

Divers points de vue s'expriment au sujet de la possibilité et de la légitimité de réserver les contrats postdoctoraux à des candidats externes à Sciences Po, sachant que deux philosophies différentes semblent s'appliquer dans le cas du fonds Latour et dans celui des contrats Axpo.

Jeanne Lazarus invite à ne pas prendre de décision hâtive sur cette question lourde. Elle explique en effet que cela engagerait beaucoup de choses de dire qu'on ne prend plus les doctorants de Sciences Po sur les postdocs de Sciences Po. Elle estime qu'il n'est pas possible d'harmoniser cela d'un coup sans être sûr que c'est bien ce qui est voulu.

Nicolas Delalande répond qu'il ne s'agit pas de prendre une décision dès maintenant, mais de réfléchir à une possible harmonisation des pratiques selon les appels. Il est surtout important d'avoir un discours clair à destination de nos docteurs, qui ne manqueront pas d'interroger l'Ecole de la Recherche à ce sujet.

Pierre François indique qu'il répondra « si ce n'est pas interdit, c'est autorisé », mais souligne que c'est insatisfaisant. Il ajoute entendre complètement la remarque sur le fait qu'il ne faut pas décider cela trop vite, et sur le fait que c'est une décision lourde. Mais Pierre François explique qu'il n'est pas favorable à rester dans l'ambiguïté durablement. Toutefois, s'il faut prendre du temps pour avoir une discussion plus sereine sur ce sujet important, Pierre François indique que les choses peuvent être gérées informellement cette année, en faisant circuler l'information que les doctorants de Sciences Po sont invités à candidater pour le fonds Latour, mais pas pour l'appel AxPo. Il ajoute qu'il n'est toutefois pas souhaitable de laisser s'installer durablement ce type d'ambiguïté.

Florence Faucher évoque d'autres bourses postdoctorales, indiquant qu'elles peuvent être exclusivement ouvertes aux jeunes docteurs de Sciences Po.

Guillaume Tusseau rappelle le souci constant de Sciences Po en matière de discriminations ; on parle ici de discrimination à l'embauche, puisqu'il s'agit in fine de contrats de travail. Il est donc possible de mettre dans le panier de critères du recrutement que Sciences Po apprécie la variété du recrutement, des origines professionnelles, doctrinales et intellectuelles des postdocs, mais il souligne qu'indiquer d'emblée que les docteurs de Sciences Po ne seraient pas admis paraît très compliqué.

Paul-André Rosental estime que le sujet en cours de discussion est aussi lié à celui de la cartographie institutionnelle, qui est en train d'éclater.

Eberhard Kienle propose de réfléchir à une période de transition de quelques mois, une année au maximum, pour réellement fixer les choses, et surtout fixer les candidats sur leur sort.

Olivier Godechot signale une différence entre deux types de postdocs. Il y a les postdoctorats sur projet de recherche de chercheurs seniors, et il peut là y avoir beaucoup de logique à ce qu'un chercheur senior recrute un ancien doctorant qu'il connaît déjà et sait être directement compétent sur la question qui va être étudiée. Olivier Godechot indique que dans le cas d'AxPo et du fonds Latour, il s'agit de projets

blancs, où les postdocs arrivent avec leurs propres projets de recherche. Dans ce cadre-là, il lui paraît très important d'éviter l'endogamie et de faire appel à un maximum de diversité, en ayant une règle tacite ou en évitant autant que possible le recrutement des anciens doctorants de Sciences Po.

Thierry Mayer confirme le fait que c'est très différent de recruter un postdoc sur l'ANR par exemple, et ces programmes de recrutements de postdocs concernant des effectifs importants. Thierry Mayer est d'accord pour avoir une position clarifiée, dans un délai rapproché. Il ajoute qu'un vote sur ce sujet pourrait être organisé au Conseil scientifique en décembre ou en janvier.

Séverine Dusollier estime également qu'il s'agit d'un point à discuter. Elle doute que les raisons pour ou contre l'endogamie soient identiques dans tous les types de postdocs, et estime qu'elles sont certainement très différentes des recrutements académiques de la faculté permanente.

Nicolas Delalande remercie les membres pour cette discussion, qu'il juge très utile. Il remercie Olivier Godechot pour sa présentation. Nicolas Delalande ajoute que Sergei Guriev sera mandaté pour faire une proposition à discuter et mettre au vote au début de l'année 2023. Nicolas Delalande indique en effet que les positions de postdocs vont sans doute se multiplier, et qu'il est donc souhaitable d'avoir une position clarifiée vis-à-vis des docteurs de Sciences Po.

3 / Discussion sur le plan de recrutement quinquennal

Sergei Guriev souhaite faire un point sur le plan de recrutement, reprenant des éléments déjà discutés lors d'une réunion avec les directeurs de départements et d'unités.

Sergei Guriev indique que le plan de recrutement est l'outil le plus important de la stratégie académique et constitue donc l'objet majeur de son activité en tant que directeur de la formation et de la recherche, la faculté permanente étant le cœur de l'établissement. Le recrutement de la faculté permanente permet de s'assurer que l'établissement restera intact dans les cinq prochaines années et par la suite. Sergei Guriev indique que lorsqu'il a candidaté au poste de directeur de la formation et de la recherche, il s'est réjoui de la promesse de Mathias Vicherat d'augmenter la faculté permanente de 30 %. Il s'agit d'ajouter à cela les effets de la pyramide des âges, qui vont conduire à un nombre important de départs à remplacer dans les prochaines années. Sergei Guriev indique que la question d'arriver à + 80 académiques ou non dépend de beaucoup de variables, y compris le budget pluriannuel, mais il précise qu'il y aura une réelle volonté d'atteindre cet objectif. Les créations de postes pourront s'appuyer notamment sur le dispositif des chaires juniors du MESR, sur le mécénat McCourt, sur le financement obtenu dans le cadre du PIA4 (projet TIERED).

Sergei Guriev s'excuse en outre quant au fait que les travaux sur le plan de recrutement commenceront plus tard que ce qu'il avait initialement envisagé.

Sergei Guriev présente quelques éléments qui guideront la réflexion sur le recrutement de la faculté permanente dans les cinq prochaines années. Le premier point est thématique, et Sergei Guriev indique qu'il doit être discuté avec le Conseil scientifique. La stratégie pluriannuelle de l'établissement porte sur la transition environnementale, la transition numérique, ainsi que sur les autres grands enjeux de notre époque, les inégalités économiques et sociales, les défis posés à la démocratie, les discriminations et les migrations en Europe. Sergei Guriev explique que ces sujets définissent notre époque, et qu'il faut donc recruter la faculté qui produit le savoir sur ces sujets-là. Sergei Guriev souligne qu'il faut maintenir en parallèle la diversité de l'offre de recherche de Sciences Po, à une époque de fortes incertitudes sur l'avenir. Sergei Guriev indique qu'il y a un focus sur quelques thématiques précises, mais qu'il faut également maintenir la diversité des sujets de recherche, en ne supprimant pas des sujets qui ne sont pas d'actualité aujourd'hui, mais pourraient le (re)devenir.

Sergei Guriev évoque ensuite son autre priorité s'agissant des recrutements, à savoir l'internationalisation de la faculté permanente. Sergei Guriev rappelle que la moitié des étudiants de Sciences Po vient de l'étranger, et que par comparaison, la faculté n'est pas suffisamment internationalisée. Sergei Guriev explique que pour enrichir la faculté permanente de Sciences Po avec des perspectives diverses, il souhaiterait recruter davantage à l'international. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une discrimination à l'égard des collègues français ou naturalisés, mais vraiment d'un sujet d'expérience à l'étranger, de doctorat à l'étranger, de recherches publiées à l'international. Sergei Guriev indique que les questions relèvent autant de la diffusion des fiches de postes que de l'accompagnement des collègues étrangers qui arrivent à Sciences Po. Sergei Guriev a donc demandé à constituer un groupe de travail pour échanger sur les expériences de collègues étrangers, et peut-être mettre en place un dispositif pour aider l'accompagnement des membres étrangers de la faculté permanente.

Sergei Guriev évoque ensuite l'excellence, indiquant, que, dans un contexte de concurrence internationale accrue, il est très important de recruter à un niveau supérieur à ce que Sciences Po est aujourd'hui. Sergei Guriev indique que sur ce sujet également, un groupe de travail pourrait être créé pour réexaminer les critères de recrutement des chercheurs seniors et des chercheurs juniors.

Sergei Guriev aborde ensuite les travaux engagés au niveau européen, et soutenus par France Universités, en faveur d'une réforme de l'évaluation de la recherche. Sergei Guriev estime que Sciences Po devrait signer cet appel, qui ferait l'objet d'une présentation lors de la prochaine séance du Conseil scientifique. L'objet de cette réforme est d'encourager l'évaluation des chercheurs par leurs pairs, et non pas seulement par indicateurs quantitatifs comme le nombre d'articles ou de livres, etc. Signer cet appel induit la création d'un groupe de travail sur le sujet des critères de recrutements, ce qui serait cohérent avec les travaux sur le plan de recrutement.

Sergei Guriev évoque ensuite les besoins d'enseignements : Sergei Guriev travaille avec les doyens pour faire remonter les besoins des secteurs pédagogiques. Un autre sujet concerne l'égalité femmes-hommes. Sergei Guriev indique qu'il souhaiterait étudier la répartition femmes-hommes dans chaque discipline, en se fixant par exemple l'objectif d'être dans le top 20 en Europe dans chaque discipline sur les sujets

d'égalité femmes-hommes. Sergei Guriev souligne qu'il y aura un travail préalable de collecte de données mais qu'il sera effectivement mené.

Sergei Guriev conclut en indiquant que la mise en œuvre d'un plan de recrutement très ambitieux rend absolument nécessaire le renforcement du dispositif de soutien administratif, ainsi que de la direction des ressources humaines.

Jeanne Lazarus indique avoir participé au groupe de travail du Conseil d'administration sur la question de l'immobilier, et souhaite ajouter un point sur l'enjeu de savoir où accueillir les nouveaux collègues ainsi que les nouvelles personnes qui viendront en soutien administratif, etc. Elle souligne que cela fait aussi partie des questions pour les années à venir.

Paul-André Rosental indique souscrire à ce qu'a dit Sergei Guriev sur les thématiques et la nécessité de laisser ouvert, aussi parce que les domaines de recherche qui sont en pointe dépendent des disciplines, et beaucoup d'entre eux ne sont pas liés à l'actualité. Paul-André Rosental prend un exemple d'histoire, celui de l'esclavage, qui n'entre heureusement pas dans les préoccupations actuelles. D'une manière plus générale, Paul-André Rosental estime que tous les points cités par Sergei Guriev sont indiscutables, et qu'ils ne posent pas véritablement de difficultés institutionnelles de mise en œuvre — sauf peut-être un, celui de l'interdisciplinarité. Paul-André Rosental explique que le sujet a à voir avec ce qui a été évoqué auparavant sur l'éclatement des structures transversales. Il indique qu'actuellement, il y a au fond une très forte codification du recrutement de la faculté permanente par les centres, et les centres sont organisés disciplinairement. Paul-André Rosental précise qu'il n'y a aucun problème à l'idée de recruter des collègues qui apportent avec eux une compétence issue d'autres disciplines, mais il indique que c'est le seul point, parmi ceux cités par Sergei Guriev qui ne correspond pas directement à l'organisation institutionnelle de Sciences Po. Paul-André Rosental estime que l'éclatement évoqué précédemment est justement destiné à rétablir du transversal et de l'interdisciplinaire. Il estime donc que stratégiquement, il s'agit là d'un point à travailler, avec notamment la question de donner des avantages, des primes objectives au fait de faire de l'interdisciplinarité au sein de Sciences Po. Paul-André Rosental indique qu'au sein de Sciences Po comme à l'extérieur, il n'est pas évident de trouver une reconnaissance et une valorisation de l'interdisciplinarité.

Sergei Guriev indique être complètement d'accord avec le propos de Jeanne Lazarus : il est matériellement impossible d'ajouter des personnes sans espace additionnel. Sergei Guriev ajoute qu'il est possible de densifier un peu, comme le groupe de travail l'a identifié, mais il souligne qu'il s'agit bien d'une préoccupation qu'il faut avoir en tête. Sergei Guriev répond ensuite à Paul-André Rosental, indiquant que l'histoire de l'esclavage est un sujet d'étude majeur, et aussi un sujet d'actualité aux États-Unis, que les étudiants vont importer en Europe, perçue comme une région où perdure une forme de racisme. S'agissant de l'interdisciplinarité, Sergei Guriev reconnaît que c'est difficile et peu valorisé. Il s'agit donc d'une priorité, et Sergei Guriev souligne que lorsqu'il y a des arbitrages, il souhaite favoriser le recrutement interdisciplinaire. Sergei Guriev indique par exemple qu'un économiste a été recruté par le CRIS, ou encore cite le classement qui va être présenté par Sylvain Parasie dans la suite du

Conseil, où le comité a classé en première position une personne vraiment très interdisciplinaire. Sergei Guriev souhaite soutenir cette démarche.

Frédéric Ramel indique partager entièrement tout ce qui a été dit jusqu'à présent, et souhaite ajouter deux points complémentaires. Le premier concerne l'idée de peut-être aussi mettre l'accent sur la pédagogie, tant du point de vue des recrutements que du point de vue de l'évaluation, puisque Sciences Po recrute des chercheurs mais aussi des enseignants. Frédéric Ramel aborde ensuite son second point, soulignant une spécificité de l'établissement, qui est à l'intersection avec les praticiens. Sciences Po n'est pas simplement une université de recherche fondamentale. Frédéric Ramel indique ne pas savoir comment mettre l'accent sur cette dimension, tant du point de vue de l'inclusion des vacataires dans ce que fait Sciences Po, qu'en amont dans le recrutement. Frédéric Ramel indique qu'il serait utile d'avoir une philosophie de recrutement pour accueillir des personnes qui sont prêtes à travailler avec des praticiens, et ne pas simplement faire de la recherche fondamentale, mais de la recherche appliquée de façon peut-être plus consistante à Sciences Po.

Laura Morales indique que puisqu'elle est nouvelle au sein du Conseil scientifique, son propos a peut-être déjà été discuté. Elle se demande s'il existe des chiffres spécifiques pour savoir quel est le ratio étudiants/faculté permanente pour chaque département, afin de prendre en considération la charge d'enseignements. Laura Morales explique avoir l'impression qu'il y a peut-être un déséquilibre parmi les départements. S'agissant de la répartition, Laura Morales souligne que c'est une discussion que le Conseil scientifique doit entamer. En effet, elle indique qu'au département de science politique par exemple, il n'est pas possible de remplir les cours fondamentaux avec la faculté permanente du département. La situation est très compliquée, et Laura Morales estime qu'il doit donc y avoir au moins une réflexion, notamment concernant les enseignements au Collège, dont Laura Morales estime qu'ils sont souvent oubliés dans ces types de discussions.

Nicolas Delalande indique que ceci rejoint l'intervention de Frédéric Ramel ; il souligne que le département de science politique étant un des plus étoffés, la question est peut-être davantage celle des types de profils que du nombre d'enseignants.

Laura Morales indique qu'il s'agit en effet d'un département très large, mais ce n'est pas nécessairement un département avec des effectifs importants pour les enseignements fondamentaux.

Eberhard Kienle indique que les points évoqués par Sergei Guriev font sans doute l'objet d'un large consensus. Concernant les départs, notamment à la retraite, il s'interroge sur l'arbitrage entre le renouvellement thématique et les nouvelles priorités ; il suggère de récolter des données pour déterminer le nombre de postes à remplacer, en dehors de nouvelles priorités, afin de savoir s'il est nécessaire d'envisager une réorientation complète de l'offre pédagogique.

Nicolas Delalande indique qu'il serait important de clarifier deux dimensions quant au plan de recrutement : d'une part le périmètre (en distinguant les créations nettes de postes et les remplacements), et d'autre part le calendrier (À quel moment sera-t-il discuté collectivement, pour en définir les priorités, les thématiques, les répartitions

entre écoles, centres, départements, etc.) Nicolas Delalande précise qu'il y a en effet une question globale importante : si tout le monde salue l'intention d'une forte croissance de la faculté permanente, il faut aussi être capable de chiffrer le nombre de recrutements que cela va représenter par an, car les capacités d'absorption par les centres, le Conseil scientifique, le pôle académique de la DRH, et toutes les questions matérielles déjà évoquées sont à prendre en compte. Nicolas Delalande indique qu'il y a donc la question scientifique, mais souligne que ce qui est apparu de diverses discussions, c'est que si Sciences Po veut le faire dans des conditions sereines et équilibrées sur cinq ans, il faut disposer de tous ces paramètres assez tôt. Nicolas Delalande estime que cela donnera du sens non seulement au travail qui sera fait dans le Conseil scientifique, mais aussi à la construction collective d'une faculté permanente enrichie et renouvelée à l'horizon de cinq ans.

Sabine Dullin ajoute une question concernant les postes juniors et seniors. Elle indique que Sergei Guriev a mentionné le fait qu'il y a aussi un vieillissement de la faculté permanente. Dans ce cadre-là, et en fonction des postes qui sont déployés du côté du ministère et les postes FNSP, il y a un ratio qui n'est pas évident à établir entre les postes juniors et seniors. Sabine Dullin demande s'il est possible d'avoir aussi une idée de combien des postes prévus au recrutement seraient juniors, et combien seraient seniors.

Sergei Guriev indique que les cinq prochains postes prévus au recrutement seront juniors. Il ajoute toutefois être d'accord avec le fait qu'il faut combiner les recrutements juniors et les recrutements seniors. Sergei Guriev indique en outre qu'il y aura de très nombreux départs à la retraite au cours des cinq prochaines années, la donnée étant à préciser en fonction des réformes sur la retraite en France. Sergei Guriev explique en outre avoir demandé au Collège universitaire de lui fournir des éléments en termes de besoins d'enseignements, mais que ces éléments gagneraient peut-être à être complétés par les référents Collège par discipline. Sergei Guriev indique en outre que Sciences Po est effectivement spécifique, mais du fait de sa faculté permanente très peu fournie — trop peu, et ceci même en réalisant 80 recrutements nets. S'il est d'accord pour maintenir le recours aux praticiens, qui est un des points forts de Sciences Po, il faut recruter de la faculté permanente qui peut travailler avec les praticiens.

Mathias Vicherat indique tout d'abord, s'agissant du renfort administratif, que cela est bien prévu. Via le financement PIA4, Mathias Vicherat explique que n'ont pas simplement été prévues des créations de postes académiques, mais aussi du soutien et de la coordination pédagogique et administrative. Il ajoute que c'est le cas aussi pour le fonds Latour : un postdoc a été soustrait pour pouvoir créer un poste de coordinateur scientifique, académique et pédagogique. Mathias Vicherat évoque ensuite l'immobilier, souhaitant aller vers l'optimisation de l'utilisation actuelle des espaces, utilisation qui n'est pas totalement équitable entre les centres, les départements et les écoles. Mathias Vicherat explique qu'y compris à Saint-Thomas, il y a une optimisation à faire pour plus d'équité dans les mètres carrés, notamment au regard de l'utilisation réelle des bureaux en continu.

Mathias Vicherat indique en outre, comme Sergei Guriev l'a dit, qu'il est vrai que même avec les 80 postes nets en plus, Sciences Po aura trois fois moins de professeurs de la faculté permanente que la LSE par exemple. Mathias Vicherat rappelle qu'il avait proposé 30 % de plus, mais qu'il ne disposait alors pas des perspectives budgétaires pluriannuelles lorsqu'il a fait cette proposition. Mathias Vicherat précise qu'il s'engage toujours sur 30 % en plus, avec une conditionnalité très forte : les centres, les départements et les collègues doivent aider à la recherche de financements. Mathias Vicherat estime que l'objectif ne sera en effet pas atteint en ne comptant que sur la dotation de l'Etat et le fonctionnement normal de l'institution.

Mathias Vicherat évoque ensuite la féminisation, indiquant qu'il estime que s'il n'y a pas d'électrochoc coercitif, les objectifs ne seront pas atteints. Mathias Vicherat explique en effet qu'il y a une dégradation des indicateurs de féminisation dans un certain nombre de centres depuis trois ans.

Mathias Vicherat évoque ensuite les besoins d'enseignements, et indique que pour le plan de recrutement, il s'agit effectivement d'un élément déterminant. Il précise que le travail s'est renforcé auprès des doyens du Collège universitaire pour connaître les besoins. Mathias Vicherat ajoute que si la recherche doit rester un critère fondamental dans les choix de recrutement, la volonté d'enseigner et la cohérence avec les besoins d'enseignements doivent être des critères déterminants. Il souligne que le département de science politique est une excellente illustration : il y a un grand nombre de collègues, mais parfois des problèmes pour trouver des collègues qui enseignent.

Frédéric Ramel souligne qu'il s'agit en particulier du premier cycle.

Mathias Vicherat répond que c'est justement parce que le déficit est sérieux que la détermination des besoins au Collège est fondamentale.

Jeanne Lazarus indique, s'agissant de la question de l'enseignement au Collège, qu'il y a peut-être aussi des choix potentiellement coercitifs sur l'enseignement. Jeanne Lazarus explique qu'en sociologie est appliqué depuis plusieurs années le principe que tous ceux qui enseignent doivent au moins avoir un cours au Collège. Jeanne Lazarus estime que la direction pourrait donner des priorités d'allocation des heures d'enseignement aux départements

Nicolas Delalande indique qu'il croyait que cet élément était dans toutes les fiches de postes depuis plusieurs années.

Frédéric Ramel répond que c'est effectivement le cas, mais souligne que dans les négociations avec les personnes recrutées, cela tend à devenir un sujet extrêmement difficile.

Laura Morales indique en outre que les départements, à sa connaissance, n'ont pas de pouvoir coercitif, et demande s'il faut entamer une discussion très sérieuse sur l'organisation des départements à Sciences Po.

Sabine Dullin se déclare contre l'usage de la coercition en matière d'attribution des services

Nicolas Delalande indique qu'il s'agit d'un sujet important, mais qu'il croyait réglé depuis le travail sur la convergence des statuts en 2013. Il estime que c'est au comité de recrutement de communiquer explicitement aux auditionnés les conditions d'enseignement à Sciences Po.

Nicolas Delalande revient ensuite au sujet de la dégradation évoquée par Mathias Vicherat quant à l'égalité femmes-hommes. Il demande si cela concerne les flux ou les stocks.

Mathias Vicherat indique qu'il y a un stock qui n'est pas bon, de l'ordre de 30 %, et il y a dans certains centres un stock qui se dégrade du fait d'un flux qui aggrave la situation. Mathias Vicherat souligne que malgré toutes les bonnes volontés, il faut assumer une position coercitive — ce qu'il fera avec Sergei Guriev.

Nicolas Delalande suggère qu'avant de passer à la coercition, il serait utile de se fixer des objectifs, avec une phase d'incitation. Nicolas Delalande propose que le Conseil scientifique soit le lieu pour avoir annuellement un suivi de la trajectoire non seulement des recrutements, mais aussi de féminisation des différents centres, avec une présentation régulière en un tableau synthétique. Nicolas Delalande explique en effet que s'agissant d'un plan quinquennal, il serait souhaitable de suivre chaque année l'exécution de la trajectoire. Nicolas Delalande estime donc qu'avant de passer à une coercition, il faudrait formuler et clarifier les objectifs, y compris à l'échelle de chaque centre.

4 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou d'une Assistant Professor en tenure track FNSP (poste privé) en sciences sociales computationnelles

Nicolas Delalande remercie Sylvain Parasie pour sa présence, et rappelle que ce dernier interviendra temporairement en remplacement de Dominique Cardon.

Sylvain Parasie présente les résultats des travaux du comité de sélection qui s'est réuni le 8 novembre 2022, sous la présidence de Christine Musselin, afin de recruter un Assistant Professor en sciences sociales computationnelles, c'est-à-dire quelqu'un ayant la capacité de renouveler les méthodes d'analyses de données, numériques notamment, avec un impact sur les sciences sociales. Était donc recherchée spécifiquement une personne qui serait en mesure d'articuler des méthodes novatrices avec des questions de sciences sociales — autrement dit, pas nécessairement des spécialistes de méthodes en tant que tels, mais aussi des gens ayant un agenda de recherche substantiel en sciences sociales. Sylvain Parasie indique par ailleurs qu'un autre objectif concernait l'observation d'un marché académique en formation, les sciences sociales computationnelles étant un domaine relativement émergent. Sylvain Parasie indique que plusieurs interrogations ont émergé : quelle est la nature de ce marché ? Quels sont les profils que Sciences Po arrivera à attirer ? De ce point de vue, Sylvain Parasie estime que cela s'est révélé un succès, puisqu'il y a eu 32 dossiers envoyés, avec une très grande majorité de candidats internationaux — une forte augmentation du côté des États-Unis, ainsi que l'Allemagne et la Suisse allemande. Sylvain Parasie ajoute que les dossiers étaient vraiment impressionnants.

Sylvain Parasie souligne que la surprise a été d'observer à quel point il y avait une grande majorité de profils équilibrés. En effet, la majorité des candidats avaient souvent un PhD en sciences sociales, et avaient développé tout un ensemble de méthodes computationnelles pour les sciences sociales, dans le cadre de leur discipline. Sylvain Parasie souligne que la question du genre était en outre très importante. Il indique en effet qu'au médialab, il y a cinq permanents, qui sont cinq hommes. Le critère semblait donc particulièrement important, et a été intégré aux réflexions du comité de sélection.

Ont été auditionnés cinq candidats : deux femmes et trois hommes. Le comité présidé par Christine Musselin a réussi à réunir un ensemble de collègues d'une grande diversité — à la fois des chercheurs en sciences sociales, politistes, sociologues, des chercheurs en informatique, et des chercheurs en sciences sociales computationnelles. Le comité a été impressionné par la qualité des auditions, les cinq candidats ayant réellement été extrêmement bons. La proposition de classement a ainsi été la suivante :

Classée en première position, Mathilde Emeriau est *assistant professor* à la LSE depuis 2019, titulaire d'un PhD en science politique à Stanford, et présente un dossier de publications particulièrement impressionnant, avec deux papiers dans l'*American Journal of Political Science*. Mathilde Emeriau développe un agenda de recherche très clair, portant sur l'immigration, notamment sur le terrain français, et une contribution au renouvellement des méthodes computationnelles, qui vient surtout de l'intégration de nouveaux types de données, notamment administratives ou de médias, avec des méthodes computationnelles très créatives du point de vue des sciences sociales — notamment dans l'analyse textuelle, très poussée et très intéressante, qui va même par exemple jusqu'à l'analyse du jugement mis en œuvre par les l'administration dans l'attribution du statut de réfugié en France. Sylvain Parasie mentionne aussi une expérience solide en termes d'enseignements. Le comité a aussi présumé qu'elle aurait une capacité à s'intégrer facilement à Sciences Po.

Classé en deuxième position, Alex Kindel est sur le point de terminer sa thèse de sociologie à Princeton, thèse qui porte sur la construction du prestige des savoirs académiques, et qui utilise aussi énormément de méthodes computationnelles, notamment en analyse textuelle, avec des analyses très poussées sur la manière d'utiliser des analyses computationnelles d'analyses textuelles en sociologie et en sciences sociales. Alex Kindel est par ailleurs très impliqué dans les réseaux de sciences sociales computationnelles aux USA. Il a aussi une expérience très poussée en termes d'enseignements, notamment du machine learning pour la recherche en sciences sociales.

Classé en troisième position, Pedro Ramaciotti, actuellement postdoc au médialab. Il a fait une thèse en mathématiques appliquées, et dispose de toute une méthode très intéressante qui consiste à construire des espaces idéologiques latents (c'est-à-dire à replacer notamment les utilisateurs d'internet dans des espaces idéologiques) appliquée à un programme d'études sur la polarisation politique.

Enfin, la personne classée quatrième est Margaret Foster, qui est en postdoctorat à l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill. Elle a fait une thèse à l'Université de Duke — qui est vraiment le cœur des sciences sociales computationnelles aux États-Unis. Margaret Foster utilise des outils principalement d'analyse textuelle pour étudier le changement organisationnel, notamment dans des organisations militantes – environnementales et djihadistes notamment.

Sabine Dullin demande si le comité s'est assuré que la personne classée en premier était effectivement intéressée à venir. Sinon, il y a un risque de se retrouver dans le cadre d'une féminisation qui n'aboutit pas. Sylvain Parasie indique que le comité est plutôt optimiste.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou d'une Assistant Professor en tenure track FNSP (poste privé) en sciences sociales computationnelles.

5/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track FNSP (poste privé) en sociologie, profil sociologie de l'environnement et de la transition écologique

Olivier Borraz précise qu'il s'agit d'un profil sociologie de l'environnement et de la transition écologique, qui pourrait intéresser aussi bien les personnes travaillant en sociologie économique qu'en sociologie politique ou sociologie des organisations sous différents angles. Il indique, s'agissant de la fiche de poste, qu'il y a une petite modification par rapport à ce qu'ont reçu les membres : la date limite pour les candidatures est le 15 février. Ensuite, le comité se réunira en mars pour faire la sélection des auditionnés, puis en avril ou en mai pour procéder aux auditions et au classement. Il se tient à la disposition des membres du Conseil pour répondre aux questions.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track FNSP (poste privé) en sociologie, profil sociologie de l'environnement et de la transition écologique.

6/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track FNSP (poste privé) en sociologie, profil sociologie de l'environnement et de la transition écologique

Olivier Borraz indique que les membres internes proposés sont donc Sylvain Brunier, chargé de recherche CNRS au CSO, Sophie Dubuisson-Quellier qui présidera le comité, directrice de recherche au CSO, Florence Faucher, qui représente le département au CEE, Joost de Moor, Assistant Professor au CEE, et Jérôme Pélisse, vice-président du comité, professeur des universités au CSO.

Olivier Borraz évoque ensuite les membres externes. Il cite d'abord Morgan Jouvenet, directeur de recherche CNRS au Laboratoire Printemps, qui travaille en sociologie des sciences sur le rapport sciences/société et a publié un ouvrage très important sur les sciences du climat. Olivier Borraz mentionne ensuite Jean-Pascal Gond, professeur de *corporate social responsibility* à la *Bayes Business School* de la *City University of London*. Il travaille en sociologie économique et est spécialiste des questions de responsabilité sociale des entreprises, et de l'influence de la théorie sur les pratiques managériales. Sherilyn Mac Gregor est professeure en *environmental politics* à Manchester, spécialiste de politique environnementale, et travaille aussi sur les questions de genre et de politique, sur les mobilisations écoféministes, sur l'action climatique et le *care*, et sur la justice environnementale. Lydia Martens est quant à elle professeure de sociologie à Kiel, spécialiste de la sociologie de l'environnement, sur les rapports des communautés locales à la nature, avec des approches se rapprochant des *science and technology studies* pour explorer les relations entre genres et consommation, l'alimentation durable et les relations intergénérationnelles. Elle est aussi titulaire d'une bourse pour un projet sur les environnements marins en Écosse. Enfin, Rozenn Nakanabo Diallo est maîtresse de conférences en science politique à l'IEP de Bordeaux, et travaille sur les questions de construction de l'État et des ressorts de l'action publique transnationale. Elle étudie aussi le rôle des élites administratives dans le secteur environnemental en Afrique, et plus particulièrement les politiques de consommation au Mozambique en régime d'aide internationale.

Laura Morales remarque qu'il est demandé dans la fiche de poste un doctorat soit en sociologie, soit en science politique. Elle se demande, si jamais le candidat ou la candidate avait un doctorat en science politique, si le comité serait ouvert à l'affiliation dans le département de science politique, ou si la personne sera dirigée vers un centre de sociologie. Laura Morales indique qu'il s'agit aussi de savoir parmi quels réseaux il faut diffuser l'annonce, et quelle est la perspective.

Olivier Borraz précise qu'il est envisagé de diffuser cette fiche de poste très largement dans les réseaux de science politique et de sociologie. Il ajoute qu'il y a déjà eu par le passé des recrutements de collègues dans un centre de sociologie qui étaient en science politique. Olivier Borraz explique qu'il est clair qu'il faut chercher quelqu'un qui est en science politique, mais qui ait tout de même une vraie ouverture à la sociologie — qui aurait publié dans des revues de sociologie, ou qui pourrait aussi enseigner la sociologie.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track FNSP (poste privé) en sociologie, profil sociologie de l'environnement et de la transition écologique.

7/ Questions diverses

Laura Morales demande s'il serait envisageable d'avoir une discussion sur les recrutements et l'équilibre des genres au sein des admis en doctorat. Elle ajoute qu'il s'agit peut-être d'une coïncidence, mais qu'elle a remarqué cette année que sur les

13 doctorants nouvellement inscrits en science politique, seulement deux étaient des femmes. Elle estime que de la même façon que sont prises au sérieux les questions de l'équilibre des genres pour la faculté permanente et pour les postdoctorants, il faudrait peut-être aussi avoir un point de vigilance régulier sur les recrutements en doctorats.

Pierre François précise qu'il s'agit d'un point constamment à l'esprit du comex de l'Ecole de la recherche au moment du recrutement. Il y avait des sujets de déséquilibre problématiques, et il y a eu de gros efforts dans certaines disciplines pour y faire face. Pierre François indique qu'en stock, la répartition est à peu près paritaire, avec des différences entre les disciplines. Pierre François explique qu'il peut donc y avoir des déséquilibres à l'intérieur de certaines disciplines, et souligne qu'il n'a aucun problème pour en parler tous les ans. Il rappelle que tous les ans sont présentés les flux, et il souligne qu'il y aura en janvier prochain un point précis et circonstancié sur les différents recrutements et les profils.

Mathias Vicherat ajoute que cela vaut aussi pour les vacataires : il y a aussi un différentiel, moins important, mais qui existe aussi, avec moins de 40 % de vacataires femmes sur le total de 4600. C'est donc aussi une priorité que de féminiser davantage le recrutement des vacataires.

Sergei Guriev intervient à son tour et indique que via son expérience de directeur des études doctorales en économie, il y a eu des années où il n'y avait qu'une seule femme parmi les sept nouvelles inscriptions, mais aussi plusieurs années où il y avait presque la parité. Sergei Guriev souligne que ceci peut s'expliquer aussi par les besoins au niveau du marché du travail.

Nicolas Delalande indique qu'il avait noté dans les points à l'ordre du jour de prochaines séances un sujet annuel de l'École de la recherche en janvier.

S'agissant de la discussion sur la parité femmes-hommes, Nicolas Delalande ajoute qu'il y a un point qui a été identifié depuis longtemps, qui concerne les enseignants de cours magistraux de première année. Nicolas Delalande souligne que la situation n'est plus du tout tenable, d'autant plus que les étudiantes sont désormais très nettement majoritaires. Nicolas Delalande estime que le sujet doit être intégré dans le profil de recrutement pour que la question évolue très rapidement.

8/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en philosophie, profil philosophie et théorie de la sécurité

Frédéric Ramel présente le résultat des travaux du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en philosophie, profil philosophie et théorie de la sécurité.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en philosophie, profil philosophie et théorie de la sécurité.

9/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Clémence Cardon-Quint

Paul-André Rosental indique que Clémence Cardon-Quint sollicite la possibilité de soutien d'une HDR sous la direction d'Alain Chatriot. Clémence Cardon-Quint, normalienne, agrégée de lettres, diplômée de Sciences Po en 2004, a soutenu un doctorat d'histoire en 2010 sur l'histoire de l'enseignement du français. Elle a été recrutée en 2012 comme maîtresse de conférences à l'Université d'Aquitaine, à l'INSPE, et est membre junior de l'Institut Universitaire de France. Ses domaines de recherche aujourd'hui portent sur l'histoire du financement de la politique scolaire depuis 1945.

Reconnue dans son domaine, Clémence Cardon-Quint est la co-directrice en chef de la revue Histoire de l'éducation, qui fait référence dans ce domaine en France, elle est membre du comité scientifique de la Bibliothèque d'histoire de l'éducation, et elle co-dirige le groupe de recherche sur les affaires budgétaires depuis le 19^{ème} siècle qui est affilié au chef et au comité d'histoire de l'économie et des finances. Clémence Cardon-Quint a publié un ouvrage en 2015, tiré de sa thèse, a dirigé cinq numéros de revues, dont un en anglais, a rédigé 12 articles dont deux à l'international, notamment dans la Revista de Historia Economica et dans Le Mouvement Social. Elle a également publié 15 chapitres dans des ouvrages collectifs.

Paul-André Rosental conclut en indiquant qu'il s'agit d'une habilitation sur un sujet très difficile, très technique, mais aussi très important s'agissant de l'enjeu non seulement historiographique, mais aussi historique, puisqu'il s'agit de comprendre comment ont été financées l'expansion scolaire des années 50-60, puis les transformations de la politique scolaire dans les années 70 et 80.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Clémence Cardon-Quint.

10/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Marie Charvet

Paul-André Rosental indique que Marie Charvet, normalienne, est actuellement maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Nantes. Elle a soutenu une thèse de sociologie en 1999, sous la direction de Christian Topalov, publiée sous le titre « De l'hygiénisme à l'urbanisme : la question des fortifications de Paris de 1880 à 1919 ». Le projet d'habilitation qu'elle présente aujourd'hui sous la direction de Claire Lemerancier porte sur l'histoire des lavoirs urbains, sujet très important qui connecte à la fois ses premiers thèmes de recherche, l'hygiène et les politiques urbaines, mais aussi les politiques municipales, dont les réalisations concrètes ont été très peu étudiées en histoire à ce jour. Est également traitée la question des emplois féminins en matière de lavage, et de leur stratification, qui elle aussi a été très peu étudiée. Paul-

André Rosental indique en outre que Marie Charvet a écrit quatre articles dans des revues à comités de lecture, et huit chapitres dans des livres collectifs, dont un en anglais.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique à propos des critères à retenir en vue d'une inscription en HDR à Sciences Po.

Pierre François indique qu'il est tout à fait envisageable d'envisager une réflexion sur les modalités et les procédures pour autoriser une inscription en HDR à Sciences Po, autorisation aujourd'hui en partie déconcentrée et fondée sur l'appréciation des départements.

Les membres du Conseil scientifique rendent un avis défavorable à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Marie Charvet.